

<http://sundep-paris.org/spip.php?article448>

CDI pour les précaires du privé : nouvelle circulaire d'août 2012 qui restreint les possibilités de titularisation

- Enseignement sous contrat.
Date de mise en ligne : mardi 21 août 2012

- Précarité

-

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

**La circulaire du 17 avril 2012 pour le passage en CDI des enseignants précaires du privé se voit complétée par une nouvelle circulaire du 2 août 2012 ci-jointe.
Cette dernière restreint les possibilités de titularisation (voir ci-dessous), dans l'attente des concours et examens de titularisation spécifiques.**

Cette circulaire précise le statut du maître bénéficiant du CDI. En effet, depuis le 13 mars 2012, le maître en CDI ne peut plus prétendre à un contrat provisoire, passage obligé vers le contrat définitif.
Le maître en CDI ne peut pas participer au mouvement.